

# Le pirate d'Obama sur Twitter, Hacker-Croll, risque 2 ans de prison

François Cousteix, alias Hacker-Croll, a fait son entrée dans le monde des pirates informatiques par la très grande porte. [Recherché par le FBI](#) et par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCCLTIC), il comparait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand.

Ses **faits d'armes** ? Le **piratage des comptes Twitter** de **Britney Spears**, de **Lily Allen**, mais surtout du **président des Etats-Unis, Barack Obama**.

« *J'espère que mon action aura contribué à améliorer la sécurité des internautes* », disait Hacker-Croll aux enquêteurs qui l'ont arrêté en mars 2010. On espère aussi... En attendant, rapporte Libération dans un portait publié ce 24 juin, le jeune homme d'à peine 24 ans, titulaire d'un BEP d'électronique, « *risque 30 000 euros d'amende et deux ans de prison. Dix ans s'il avait été jugé aux Etats-Unis !* ».

Logique, on ne vient pas chatouiller le compte Twitter du président des Etats-Unis sans représailles. Quoique ce serait « *presque simple* » selon l'intéressé qui « *passé dix à douze heures par jour* » devant son écran.

**Ni « téléchargeur », ni « hacker », « pirate [...] à la rigueur »**

« *D'abord repérer les noms des « administrateurs » maison, soit les salariés aux manettes. Traquer les infos personnelles qu'ils ont laissé traîner sur les réseaux sociaux, Facebook et blogs en premier lieu, jusqu'à connaître le nom de leur hamster et la date d'anniversaire de leur copine. De là, tâtonner (on résume). Deviner leur mot de passe grâce à la question secrète prévue en cas d'oubli (« couleur préférée ? », « prénom de votre petite-cousine ? »). Entrer sans se gêner.* »

Une fois infiltré dans les comptes Twitter d'Obama « *et consorts* », Hacker-Croll tombe sur « *des documents plus qu'internes : comptes-rendus de réunions, plans des locaux, emails, grilles des salaires, agenda...* ».

Il n'en fera rien, juste quelques envois de captures d'écrans à Techcrunch ou au blogueur Korben. « *Il voulait d'abord être reconnu de la communauté* », indique Adeline Champagnat, chef adjoint de l'office de lutte contre la cybercriminalité à la police judiciaire à Libération.

Ni « *téléchargeur* », ni « *hacker* », « *pirate [...] à la rigueur* », précise François Cousteix à son sujet. Hacker c'est « *trop négativement connoté. Le hacker, c'est celui qui casse, nuit aux autres.* » Lui, n'a donc pas voulu nuire, il n'a « *pas agi par malveillance mais pour montrer à quel point il peut être facile à une personne mal intentionnée de d'accéder à des informations sensibles sans trop de connaissances* ».

Déjà pris en 2007 par les services de l'Office de lutte contre la cybercriminalité pour « *bidouillage sur des sites de jeux* », le jeune homme a huit mois de sursis inscrits sur son casier. « *Une erreur de jeunesse* ». Aujourd'hui, il est embauché à l'essai par Rentabiliweb à Paris. Pour le « *poids lourd du webmarketing et micropaiement en ligne* », il doit « *surveiller la Toile* », sauf si la Justice en décide autrement.